



# Etat des lieux de l'accueil de la petite enfance en France

Note d'Analyse

## 1 Introduction

- La petite enfance au cœur de l'agenda politique international
- L'accueil de la petite enfance comme levier clé de réduction des inégalités

## 2 Les enjeux

- En termes de quantité de places en accueil formel
- En termes de qualité d'accueil
- En termes de gouvernance

## 3 Les solutions

- Des bonnes pratiques de l'étranger
- Des perspectives de politiques publiques en France

## 1 Introduction

- La petite enfance au cœur de l'agenda politique international
- L'accueil de la petite enfance comme levier clé de réduction des inégalités

## 2 Les enjeux

## 3 Les solutions

# La petite enfance : une priorité à l'agenda politique international

## À l'échelle mondiale



- **Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE)** en novembre 2022, qui a donné lieu à la **Déclaration Tachkent** – une liste de principes directeurs et stratégies d'action pour la transformation de l'EPPE

## À l'échelle européenne



- **Stratégie européenne des droits de l'enfant** (mars 2021) qui vise notamment l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour chaque enfant
- **Campagne First years first priority** – coalition de 520 associations qui soutient l'importance d'investir dans la petite enfance, notamment en direction des publics les plus vulnérables

## En France

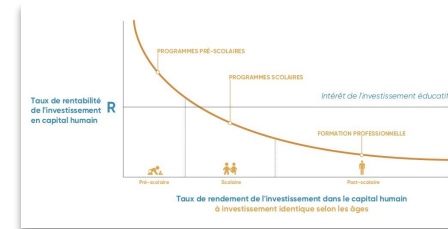


- **Commission des 1000 premiers jours** lancée par le Président de la République en 2019
- **Instruction obligatoire dès 3 ans** (vs. 6 ans auparavant) votée en 2019
- **Comité de filière « petite enfance »** qui travaille depuis 2021 sur la lutte contre la pénurie de professionnels de la petite enfance
- **Avis du CESE sur un service public de la petite enfance** publié en 2022

# L'accueil de la petite enfance : un levier clé de réduction des inégalités

- **La petite enfance semble être la période de la vie où l'investissement social est le plus rentable :**

- D'après la recherche : La courbe de Heckman<sup>1</sup>
- D'après les exemples de pays comme la Suède, où l'on observe une réelle corrélation entre :



- un investissement massif dans la petite enfance (+40% de dépenses publiques entre 2005 et 2015 - *x2 vs. la France*)
- une progression notable dans les classements PISA (de la 29<sup>e</sup> place à la 7<sup>e</sup> place entre 2012 et 2017 - *vs. de la 14<sup>e</sup> à la 17<sup>e</sup> pour la France*)<sup>2</sup>

- **L'un des leviers de réduction de ces inégalités est l'accueil du jeune enfant en lieu d'accueil formel :**

- Entre 3 et 8 ans, les enfants qui ont été accueillis en crèche ont trois fois moins de difficultés émotionnelles que les enfants gardés à la maison<sup>3</sup>
- Grâce à une stimulation intellectuelle par le jeu, la lecture, les activités collectives et le lien avec les adultes<sup>3</sup>

**La France doit répondre à un triple défi** en matière d'accueil de la petite enfance :  
**Un défi de quantité, de qualité, et de gouvernance**

## 1 Introduction

## 2 Les enjeux

- En termes de quantité de places en accueil formel
- En termes de qualité d'accueil
- En termes de gouvernance

## 3 Les solutions

# Le nombre de places en lieux d'accueil formel est insuffisant

## CONSTAT

### L'offre ne couvre pas la demande

- **200 000 places en crèches manquantes**<sup>1</sup>
- **Une capacité d'accueil de 21 places pour 100 enfants dans les EAJE** et de 33 places chez les assistantes maternelles<sup>2</sup>
- 42% des demandes de places en EAJE restent non pourvues<sup>3</sup>

### La couverture territoriale est inégale

- **Une couverture qui varie de 6 à 66 places pour 100 enfants** de moins de trois ans<sup>3</sup>
- Des zones urbaines mieux dotées en EAJE et des zones rurales mieux pourvues en assistantes maternelles<sup>3</sup>

## CAUSES

### Le secteur est onéreux et peu efficient

- **Des coûts d'investissement très élevés à la création de places** – entre 20K et 50K€ / place / an<sup>3</sup>
- **Une gestion non optimale des établissements publics** – taux d'occupation sous optimal...<sup>3</sup>
- **Une croissance du système privé limitée** par des procédures complexes et des aides insuffisantes<sup>3</sup>

### Le secteur peine à recruter

- **54% des assistantes maternelles partiront à la retraite d'ici moins de dix ans**<sup>3</sup>
- **Une pénurie de professionnels** : manque de places en formation, manque d'attractivité (manque de perspectives d'évolution et faibles rémunérations)<sup>3</sup>

# La qualité de l'accueil des jeunes enfants n'est pas à la hauteur

## CONSTAT

### Les professionnels manquent de qualifications

- **La France au 25<sup>e</sup> rang sur 32 des pays de l'OCDE en matière de qualification de la petite enfance**<sup>1</sup>
- **50% des professionnels avec un niveau inférieur à un an d'études supérieures** vs. 3 ans en moyenne dans l'OCDE<sup>1</sup>
- 75% des professionnels de la petite enfance qui se sentent démunis face au développement socio-affectif des enfants<sup>1</sup>

### Le système n'est pas inclusif

- **Seulement 5% des enfants de familles modestes gardés en crèche**, contre 22% pour les familles les plus aisées<sup>2</sup>
- Ils représentent 8% des enfants gardés en EAJE - vs. 20% des 0-3 ans dans la population

## CAUSES

### La qualité est peu encadrée

- **Aucun référentiel de qualité unique** sur les pratiques des professionnels<sup>3</sup>
- Aucun enseignement des compétences relationnelles, managériales et budgétaires dans les formations<sup>3</sup>
- **Faible recours à la formation continue**<sup>4</sup>

### L'offre n'est pas adaptée aux besoins

- **90% des parents aux horaires atypiques qui considèrent qu'il est difficile de trouver un mode d'accueil pour leurs enfants**<sup>4</sup>

<sup>1</sup>Site internet d'EPEPE, Présentation de la recherche-action *Accompagne-moi...!* ; <sup>2</sup>Observatoire National de la Petite Enfance, Rapport Annuel 2021 ; <sup>3</sup>EY (2019), *1er baromètre économique de la petite enfance* ; <sup>4</sup>Conseil économique, social et environnemental (2022), *Vers un service public d'accueil de la petite enfance* ; <sup>5</sup>Geste (2018), *Expertise des conditions d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique en EAJE et MAM* ; <sup>6</sup>Coalition nationale « petite enfance » (2021), *Plaidoyer pour un plan national français « hors norme »*.



# La gouvernance de la petite enfance manque de cohérence et de volontarisme politique

## CONSTAT

### Le système manque de lisibilité

- **Pour les gestionnaires de crèche** : différentes procédures, coûts et délais de création d'EAJE selon les territoires<sup>1</sup>
- **Pour les parents** : une variété de cas de figure qui complexifie le choix des familles<sup>1</sup>

### Les dépenses publiques sont encore limitées

- **Une hausse de 19% des dépenses publiques liées à l'accueil et à l'enseignement préscolaire entre 2005 et 2015 contre 61% en moyenne dans les autres pays européens** (Royaume-Uni, Allemagne, Luxembourg, Suède et Portugal)<sup>2</sup>

## CAUSES

### La compétence est dissolue entre un grand nombre d'acteurs

- **La petite enfance est financée par le biais de nombreux acteurs entre lesquels il y a peu d'articulations** (Conseils départementaux, communes, CNAF et CAF, Pôle emploi, etc.) et **n'a pas de budget spécifique à la petite enfance** contrairement à la Suède notamment<sup>1</sup>
- **La France est le pays européen qui cumule le plus de schémas de financement** pour les familles : allègement fiscal, allocations familiales, chèques familles, etc., **ce qui rend son accès plus complexe pour les familles**<sup>1</sup>

1 Introduction

2 Les enjeux

3 **Les solutions**

- Des bonnes pratiques de l'étranger
- Des perspectives de politiques publiques en France



**Un enjeu de quantité** : un manque d'efficience d'un secteur onéreux et des difficultés de recrutement



**Un enjeu de qualité** : une formation inadéquate et un manque d'encadrement sur la qualité des pratiques




**Un enjeu de gouvernance** : un développement limité par la dissolution de la compétence entre les acteurs

# Des solutions sur la quantité de places en lieux d'accueil

**Un secteur onéreux et peu efficient**

**Droit opposable à une place en lieu d'accueil formel pour tous les enfants à partir d'un an<sup>1</sup>**

 +93% de dépenses publiques pour l'accueil collectif entre 2005 et 2014 → 42% de participation en accueil collectif vs. 19,5% en France

 +38% de dépenses publiques par enfant entre 2005 et 2015 → 69% de participation en accueil collectif vs. 19,5% en France

**Place très importante au secteur privé marchand<sup>1</sup>**

 80% de l'accueil formel des enfants de deux ans en crèches privées → 33% de participation en accueil collectif vs. 19,5% en France

 Le plus d'établissements privés dans les villes avec un fort besoin d'accueil → 37% de participation en accueil collectif vs. 19,5% en France

 **Étude économique de la gratuité de l'accueil des jeunes enfants<sup>2</sup>**

 **Programme IDA** (identifier, détecter, accompagner) par la CNAF pour accompagner les gestionnaires de crèches en difficulté<sup>3</sup>

**Des tensions de recrutement**

**Investissement important dans la formation<sup>1</sup>**

 11 milliards d'euros pour la formation des professionnels → 2 places devant la France aux classements PISA en 2018


 95 millions de livres sterling pour la formation des professionnels en 2020 → 7 places devant la France aux classements PISA en 2018

**Reconnaissance des diplômes au sein de l'UE<sup>1</sup>**

 De 2 semaines à 3 mois pour obtenir une équivalence de diplôme

 **Ouvrir des places en formation initiale en fonction des besoins** recensés par les départements sur la base d'indicateurs nationaux<sup>4</sup>

 **Proposer une orientation vers les métiers de la petite enfance aux personnes en reconversion ou en insertion professionnelle<sup>4</sup>**

 **Faciliter l'embauche de diplômés étrangers et l'intégration des nouveaux professionnels aux équipes de crèches** même avec peu d'expérience<sup>4</sup>

12 | <sup>1</sup>EY (2021), *Etude européenne sur les systèmes d'accueil collectif des jeunes enfants* ; <sup>2</sup>Conseil économique, social et environnemental (2022), *Vers un service public d'accueil de la petite enfance* ; <sup>3</sup>EY (2019), *1er baromètre économique de la petite enfance* ; <sup>4</sup>Communiqué du bureau du comité de filière « petite enfance » (2022).




# Des solutions sur la qualité d'accueil des jeunes enfants

## Formation inadaptée

### Emploi de professionnels hautement qualifiés<sup>1</sup>

 40% disposent d'un diplôme d'enseignant → +22 places aux classements PISA vs. -3 places pour la France entre 2012 et 2018




 50% disposent d'un niveau master en enseignement → +6 places PISA vs -3 pour la France entre 2012 et 2018

-  **Intégration des enjeux de santé, de développement durable et de handicap** dans la formation des professionnels<sup>2</sup>
-  **Certificat d'aptitude professionnelle** « accompagnant éducatif petite enfance »<sup>3</sup>
-  **Plan de formation continue** des professionnels<sup>3</sup>
-  **Projet de création d'une formation certifiante « petite enfance » de niveau 5**<sup>3</sup>

## Qualité peu encadrée

### Système de notation publique des EAJE<sup>1</sup>


 95% des enfants de deux ans accueillis dans un établissement de qualité « bonne » ou « exceptionnelle » en 2019 → 33% de participation en accueil collectif vs. 19,5% en France

-  **Collecte et centralisation des données sur les enfants accueillis en EAJE** via la CNAF et son initiative « Filoue »<sup>4</sup>
-  **Projet d'un référentiel unique de qualité et d'obligation du contrôle de la qualité d'accueil**<sup>2</sup>
-  **Construction d'un socle de connaissances et compétences commun** à tous les métiers de la petite enfance<sup>2</sup>

<sup>1</sup>EY (2021), *Etude européenne sur les systèmes d'accueil collectif des jeunes enfants* ; <sup>2</sup>Conseil économique, social et environnemental (2022), *Vers un service public d'accueil de la petite enfance* ; <sup>3</sup>Communiqué du bureau du comité de filière « petite enfance » (2022) ; <sup>4</sup>EY (2019), *1er baromètre économique de la petite enfance*.


## Compétence dissolue

### Une gouvernance intégrée – le ministère de l'Education

 Le pays européen qui investit le plus massivement dans l'accueil et l'enseignement préscolaire des moins de six ans – 11 150\$/an/enfant vs. 6 676\$ en France<sup>1</sup>

 98% des dépenses consacrées aux EAJE proviennent de sources publiques vs. 83% en moyenne dans l'OCDE<sup>2</sup>

### Système de paiement centralisé qui facilite l'accès aux EAJE<sup>1</sup>

 Interlocuteur unique pour les porteurs de projet → 300 000 places créées en 10 ans

 Chèque-service accueil pour les familles → 63% de participation des enfants au global

---

 Vers une **attribution de la compétence de l'accueil du jeune enfant aux communes et intercommunalités**<sup>3</sup>

 Projet d'**élargir la mission des Relais petite enfance** comme premier point de contact pour les familles<sup>3</sup>

1. [Définitions](#)
2. [La courbe de Heckman](#)
3. [Modèles de financement des EAJE](#)
4. [Complément de libre choix du Mode de Garde \(CMG\)](#)
5. [Différentiel de Reste à charge \(RAC\)](#)
6. [Répartition du secteur entre établissements publics et privés](#)
7. [Type de métiers, qualifications et rémunérations](#)
8. [Tableau comparatif des pays européens sur l'accueil des jeunes enfants](#)
9. [Des projets associatifs](#)



## Accueil formel

- Accueil du jeune enfant chez les assistantes maternelles employées directement par des particuliers, dans les EAJE (collectif, familial et parental, micro-crèches) et en école maternelle

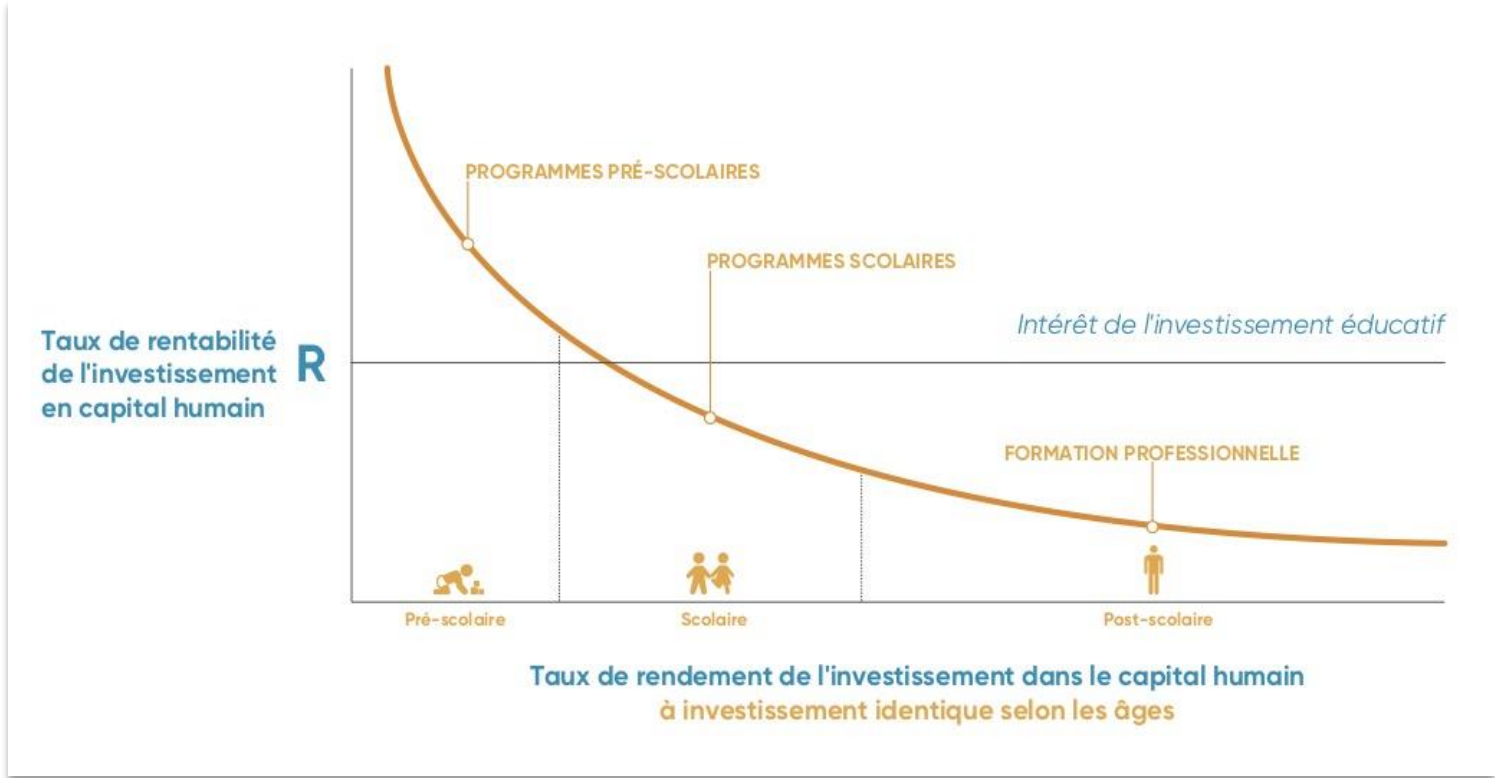
## EAJE

- Ce terme désigne les structures d'accueil collectif (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfants, etc.).
  - **Le modèle PSU<sup>1</sup>** (Prestation de service unique) :
    - **Versement direct de la PSU aux établissements par les CAF** sur le principe d'une facturation à l'heure d'accueil
    - **Montant horaire calculé selon le ratio entre les heures contractualisées et les heures réalisées pour chaque établissement.**
    - Les établissements doivent moduler leur tarification en fonction des ressources des familles, indexé sur le barème institutionnel de la CAF.
    - Les participations des familles additionnées à la CAF ne peuvent excéder 66% du prix de revient de la place.
  - **Le modèle PAJE<sup>1</sup>** (Prestation d'accueil du jeune enfant) destiné aux micro-crèches :
    - **Financement indirect des micro-crèches par le « Complément de libre choix du Mode de Garde » (CMG) – composante de la PAJE, aide financière versée directement aux familles par la CAF.**
    - Ces établissements perçoivent donc la participation directe des familles, auxquelles ils appliquent une tarification libre qui peut être modulée en fonction des ressources des familles – avec un plafond maximum légal à 10€ par heure.

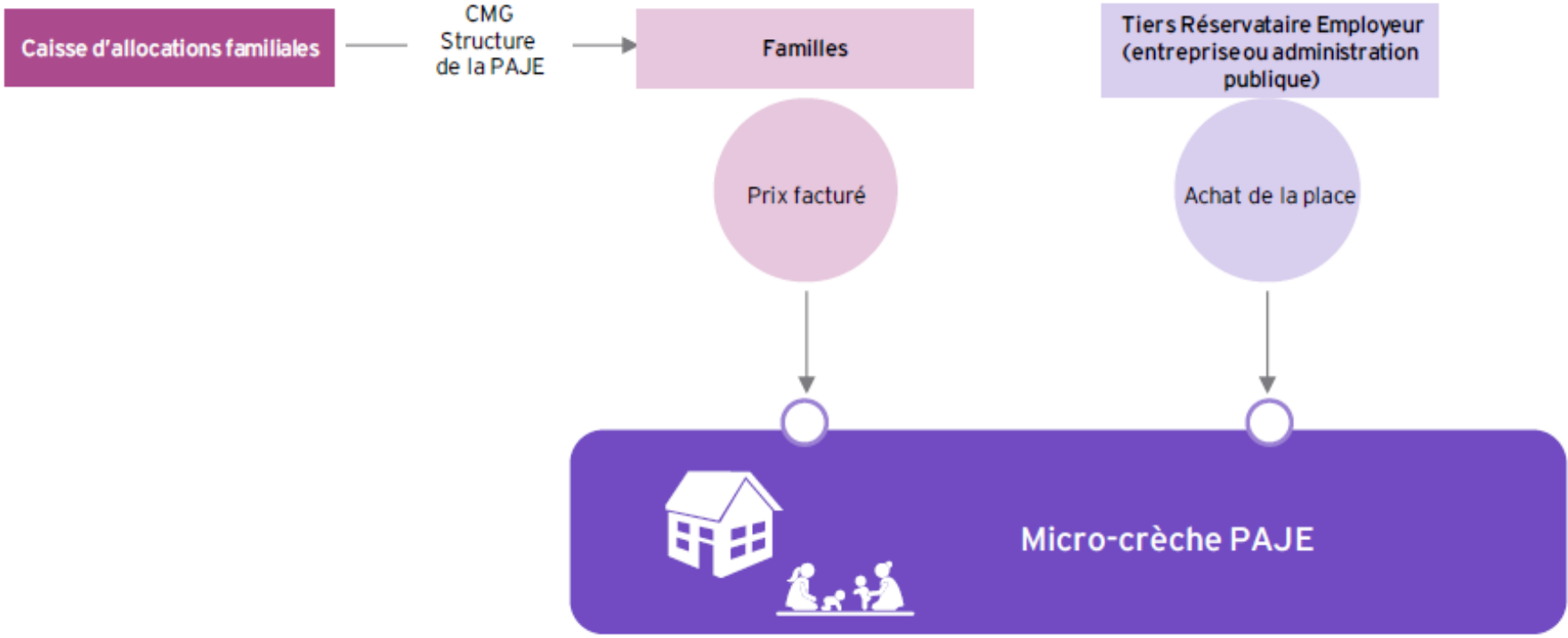




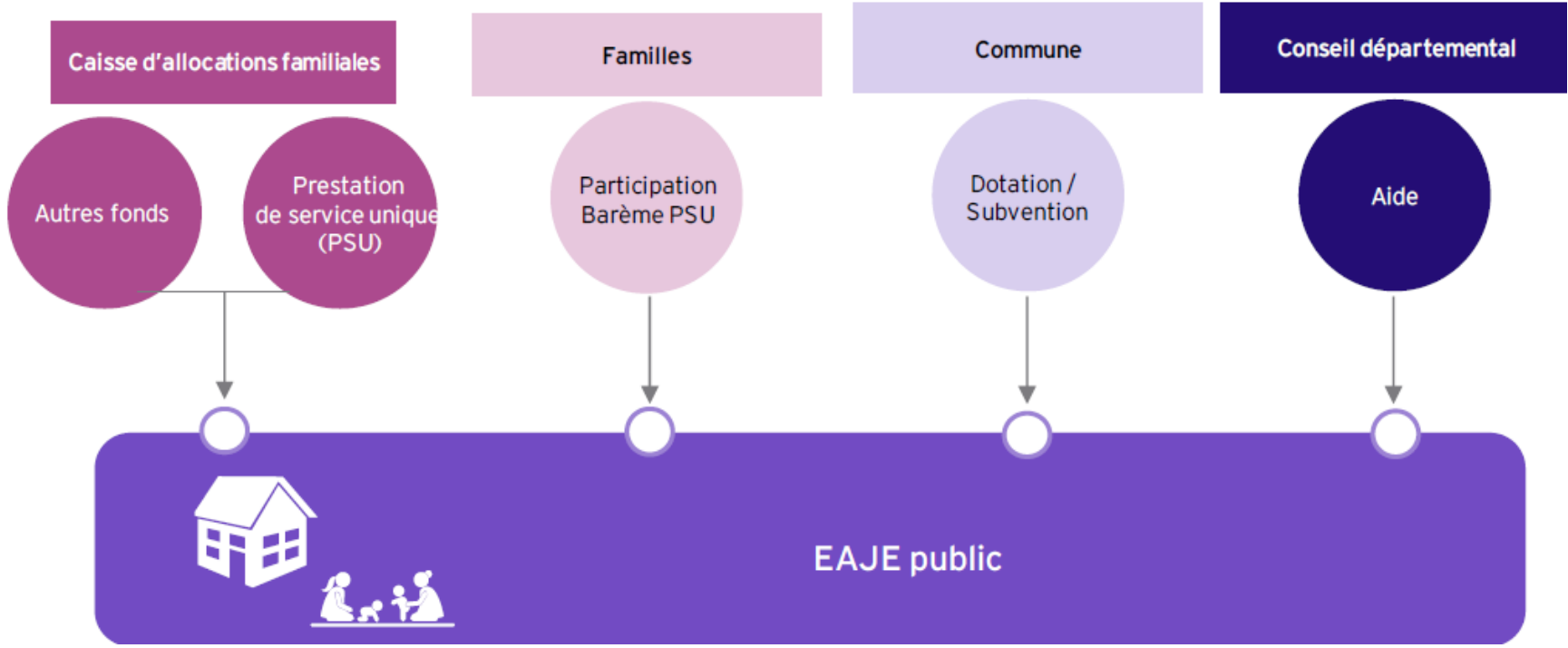
# La courbe de Heckman



# Modèle de financement d'une micro-crèche PAJE

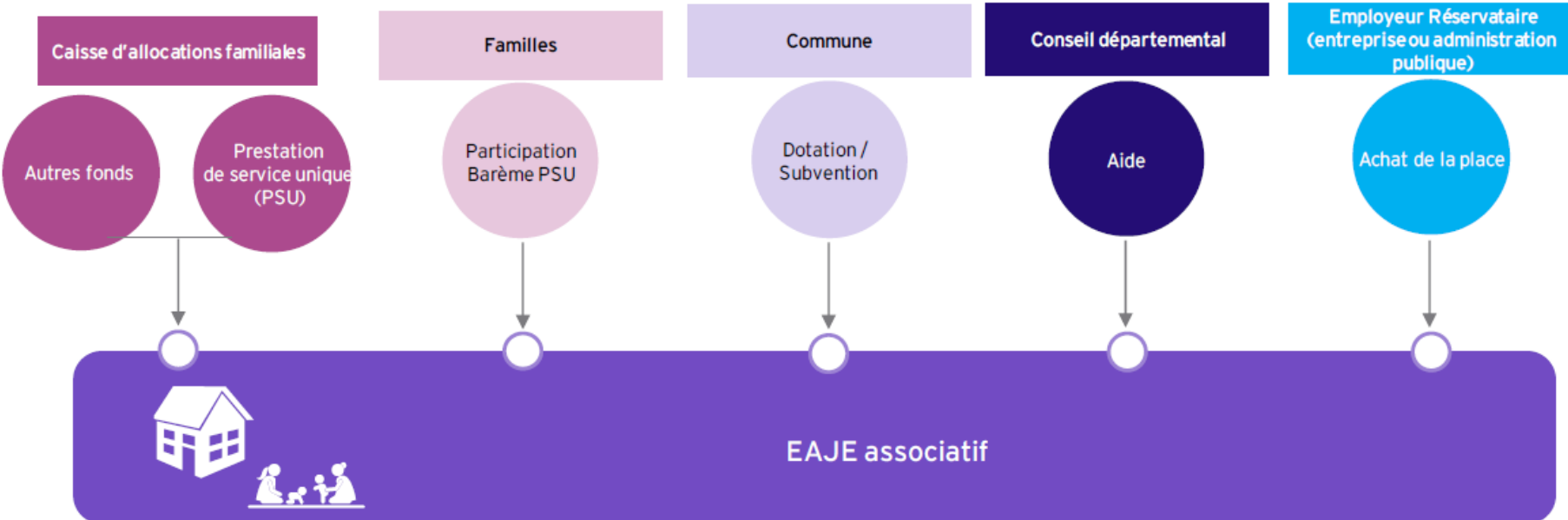


# Modèle de financement d'un EAJE public





# Modèle de financement d'un EAJE associatif





# Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)

## Le principe

- Pour les parents d'un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans, qui exercent une activité professionnelle.
- Le montant dépend du nombre d'enfants à charge, des ressources du foyer et du coût de la garde.

Vous avez recours à une crèche familiale, une micro-crèche ou une structure qui emploie une personne à domicile :

Montants mensuels maximum du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023			
Vous avez recours à une crèche familiale ou une structure qui emploie un assistant maternel			
Âge de l'enfant gardé	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
- de 3 ans	754,88 €	628,42 €	502,75 €
de 3 ans à 6 ans	377,05 €	314,22 €	251,38 €
Vous avez recours à une micro-crèche ou à une structure qui emploie une personne à domicile			
Âge de l'enfant gardé	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
- de 3 ans	911,23 €	785,51 €	659,84 €
de 3 ans à 6 ans	455,62 €	392,76 €	329,93 €

**Plafonds\* de revenus 2021**  
en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023

Enfant(s) à charge	Tranche 1 : revenus inférieurs à	Tranche 2 : revenus ne dépassant pas	Tranche 3 : revenus supérieurs à
1 enfant	21 661 €	48 135 €	48 135 €
2 enfants	24 735 €	54 968 €	54 968 €
3 enfants	27 809 €	61 801 €	61 801 €
Plus de 3 enfants	3 074 €	6 833 €	

Plafonds majorés de 40% pour une famille monoparentale.

Vous employez un assistant maternel ou une garde à domicile :

Montants mensuels maximum (du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023)			
Âge de l'enfant gardé	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
- de 3 ans	498,33 €	314,24 €	188,52 €
de 3 ans à 6 ans	249,16 €	157,15 €	94,26 €



## Reste à charge (RAC)

- Le RAC pour les familles **varie selon le mode d'accueil choisi et les aides qui s'appliquent.**

- **Le recours à la crèche est le mode d'accueil le moins onéreux pour les parents**, en particulier si leur revenu est inférieur à 2 SMIC ;

- Le recours à des assistantes maternelles et à la garde partagée à domicile est plus coûteux que les crèches pour les familles les plus modestes : l'écart de prix est de 125 à 171€/mois entre 0,5 et 2 SMIC ;

- Les micro-crèches PAJE sont plus chères jusqu'à 6 SMIC et le mode d'accueil le plus dispendieux pour les parents est la garde à domicile non partagée qui varie entre 873€/mois et 1 165€/mois pour un ménage à 6 SMIC ;

- En dehors de la garde à domicile qui nécessite un effort financier important des familles, même à 6 SMIC (16% du revenu), **le reste à charge en EAJE représente un montant estimé entre 4,5% et 5,6% des revenus en-dessous de 2 SMIC.**

## Des écarts importants



# Répartition du secteur entre public et privé

## Répartition

- L'offre portée par les gestionnaires publics est majoritaire : 59% de l'offre totale en 2018 – soit 265 000 berceaux.
- Le secteur associatif gèrerait un peu plus de 100 000 places, devant le secteur privé – 80 000 places.

## Dynamiques du secteur

- Le secteur marchand a plus doublé dans le secteur – de 7% à 18% - et porté **environ 80% de la création de nouvelles places en EAJE entre 2012 et 2018.**
- Si le secteur parvient à maintenir une croissance proche de 10% jusqu'en 2025, **le nombre de berceaux des entreprises de crèches devrait alors atteindre plus de 150 000 soit un dédoublement du nombre actuel.**
- **Les grands groupes représentent 80% du nombre total de places** du secteur marchand ; les entreprises de taille moyenne comptent entre 30 et 65 établissements et plus de 500 places chacune, et les petits groupes moins de 25 places chacun mais pouvant offrir plusieurs centaines de places.

### Grands groupes



### Entreprises moyennes





# Type de métiers, qualifications et rémunérations

RAPPORT IGAS N°2017-019R / IGF N°2017-M-014

Tableau 8 : Différences de normes entre différents modes d'accueil des jeunes enfants

Type d'établissement	Normes d'encadrement des enfants
<b>EAJE « classique »</b>	<p>Qualification : 40 % de personnel qualifié (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants (EJE), auxiliaires de puériculture, infirmiers et psychomotriciens) et désignation d'un directeur</p> <p>Taux d'encadrement : 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas ; 8 enfants qui marchent</p>
<b>Micro-crèche</b>	<p>10 enfants maximum</p> <p>Qualification : 40 % de professionnels diplômés « peuvent être remplacés » par des personnes qui justifient d'une certification au moins de niveau V attestant de compétences dans le champ de l'accueil des jeunes enfants (CAP petite enfance notamment) et de deux années d'expérience professionnelle, ou d'une expérience professionnelle de trois ans comme assistant maternel agréé ; dispense de désignation d'un directeur</p> <p>Taux d'encadrement : 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas ; 8 enfants qui marchent</p>
<b>Maison d'assistants maternels</b>	<p>Qualification : assistant maternel (120 heures de <b>formation</b>) ; pas de directeur ou de référent</p> <p>Taux d'encadrement : 4 enfants par assistant maternel maximum, soit 16 enfants par MAM</p>

## Auxiliaire de puériculture

- Niveau bac
- 1 616€ brut/mois

## Educateur(rice) de jeunes enfants

- Niveau bac+3
- 1 600€ brut/mois

## Assistant(e) maternel(le)

- Aucun niveau de diplôme requis
- Possible de passer un CAP « accompagnant éducatif petite enfance » en 2 ans
- 1 750€ brut/mois

Pour repère :

- SMIC = 1 709€ brut/mois



# Tableau comparatif des pays européens sur l'accueil des jeunes enfants

Augmentation des indicateurs      Indicateurs en baisse      ▲ Hausses importantes d'indicateurs  
 Faible      Forte      ▼ Baisses d'indicateurs

Indicateur clé	Année de référence	Allemagne	Royaume-Uni	Luxembourg	Suède	Portugal	France
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2005	2 139 164	2 074 701	16 360	298 996	332 619	2 326 945
	2018	2 351 851	2 338 689	18 977	358 970	259 533	2 225 960
Part des moins de 3 ans dans la population totale	2005	2,59 %	3,45 %	3,55 %	3,32 %	3,17 %	3,71 %
	2018	2,84 %	3,53 %	3,15 %	3,55 %	▼ 2,52 %	▼ 3,33 %
Dépenses publiques liées à l'accueil et à l'enseignement préscolaire pour les moins de 6 ans (par enfant, en \$)	2005	2 389	4 668	4 356	8 350	1 161	5 601
	2015	4 827	3 946	▲ 11 297	▲ 11 550	1 401	6 676
Taux de participation des moins de 3 ans à des modes d'accueil formel**	2005	16,80 %	37 %**	35 %**	Accueil préscolaire (collectif) des moins de 6 ans (1999) : 64 %	35 % (2011)	43,9 %**
	2017	▲ 37,20 %	37,7 %**	▲ 63 %**	Accueil préscolaire (collectif) des moins de 6 ans (2014) : 83 %	47,5 %	56,3 %**
Taux de participation des moins de 3 ans (accueil collectif uniquement/le cas échéant par tranche d'âges)	2017	Pour les 1 an : 29 % Pour les 2 ans : 54,7 %	Estimation d'environ 33 %	55 %	Pour les 1 an (2017) : 48,6 % Pour les 2 ans (2017) : 89 %	Pour les moins de 1 an : 19 % Pour les 1 an : 39 % Pour les 2 ans : 52 %	19,5 %
Classement PISA et score obtenu aux épreuves écrites	2012	13 <sup>e</sup> place (score : 508)	16 <sup>e</sup> place (score : 499)	25 <sup>e</sup> place (score : 488)	29 <sup>e</sup> place (score : 483)	25 <sup>e</sup> place (score : 488)	14 <sup>e</sup> place (score : 505)
	2018	15 <sup>e</sup> place (score : 498)	▲ 10 <sup>e</sup> place (score : 504)	▼ 31 <sup>e</sup> place (score : 470)	▲ 7 <sup>e</sup> place (score : 506)	▲ 19 <sup>e</sup> place (score : 492)	17 <sup>e</sup> place (score : 493)
Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans (équivalent temps plein)	2005	45,10 %	52,10 %	44,5 %	61,40 %	57 %	49,50 %
	2018	▲ 55,10 %	56,40 %	▲ 55 %	▲ 66 %	▲ 64 %	54,30 %

\*Pour le Royaume-Uni, l'accueil individuel formel (équivalent de l'assistante maternelle en France) représente environ 5% pour les enfants de 2 ans

\*\*Les données pour la France, le Luxembourg, le Royaume-Uni se réfèrent aux enfants accueillis en accueil collectif (crèches) mais aussi par l'accueil individuel formel (assistante maternelle)



# Des projets associatifs



**A la maison**  
(70% de l'écart de développement)<sup>1</sup>

**Fréquentation des lieux d'accueil**  
(30% de l'écart de développement)<sup>1</sup>

**Réduire la contrainte financière des ménages**

**Soulager la contrainte financière en accompagnant le retour à l'emploi**

- Favoriser le retour à l'emploi des parents

**Développer l'accès aux biens alimentaires et d'hygiène des tout-petits**

- Vente à moindre coût ou dons en nature des entreprises via les réseaux d'associations distributrices
- Un accès à des biens et services essentiels via une offre commerciale adaptée

**Développer des solutions d'hébergements de qualité**

- Hébergements d'urgence ou de moyen terme pour les familles

**Assurer un nombre suffisant de lieux d'accueil**

- Développement de lieux d'accueil collectifs et modes de gardes alternatifs (assistantes maternelles, crèches parentales, centres de loisir, etc.).
- Optimisation de places disponibles
- Développement de services pour répondre aux besoins spécifiques

**Soutenir les compétences parentales**

- Ateliers de soutien à la parentalité au sein des lieux de vie des foyers vulnérables** (centres sociaux, crèche, PMI, ludothèque, etc.)
- Lieux d'accueil et d'échange pour les familles**, où chacun peut partager son expérience, s'enrichir de celles des autres et trouver un soutien.

**Former les professionnels**

- Former et accompagner les professionnels** de la petite enfance (Crèche, AM, PMI, etc.) pour améliorer les pratiques éducatives en matière de développement de l'enfant.
- Mise à disposition de ressources** pour aider les acteurs (notamment PMI) à intervenir plus précocement, mieux évaluer les besoins des familles, et toucher davantage les profils les plus vulnérables.